

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STRAZEELE**

Séance du Lundi 18 Décembre 2023

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercices	Qui ont pris part à la Délibération
14	11	13

Date de la Convocation
13 Décembre 2023

Date d'affichage
28 Décembre 2023

Délibération n°25-2023

Objet :

Tarifs Communaux 2024

***Location salle des fêtes
et mobilier***

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Elisabeth GRESSIER, Maire.

Présents : Mme Elisabeth GRESSIER - Maire, Mme Céline REANT -1ère Adjoint, M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH - 2ème Adjoint, M. Pierre THIEFFRY - 3ème Adjoint, M. Olivier CATTELLE, M. Maxence HUYGHE, M. Alain AUDENAY, M. Nicolas DECORTE, Mme Rebecca COQUETTE, Mme Véronique REUMAUX, Mr Christophe DEBLONDE - Conseillers Municipaux.

Absents : Mr COLLIER Louis, M. Christophe DURIEZ ayant donné procuration à Mme REANT, M. Stéphane DEKERVEL ayant donné procuration à Mme GRESSIER

Secrétaire de Séance : M. Maxence HUYGHE.

Après délibération, les Membres du Conseil décident de réviser certains points et de fixer l'ensemble des tarifs ainsi à compter du 1^{er} janvier 2024 soient :

- Forfait SALLE DES FETES, la Place :

Vin d'honneur	318.00 €
Soirée	381.00 €
Journée	500.00 €
Réunion caract. privé	244.00 €
Location/expo-vente	265.00 €

Vaisselle/pers/jour : 1.36 € - Redevance incitative : 32.00 €

Caution : Salle : 371.00 €
Remise des clés : 212.00 €

Forfait nettoyage : 106.00 €

Hors salle :

Location du matériel : Table : 3.18 € - Chaise : 0.86 €

Casse de table : 255.00 € - *Casse de chaise :* 74.50 €

Les agents communaux assurent l'installation et la désinstallation lors de chaque location.

Toute location est validée sous condition de contrat signé.

Toute annulation n'est prise en compte que par déclaration et accusé de réception écrit.

Ainsi fait et délibéré audit lieu les jours mois et an que ci-dessus./.

Suivent les signatures,
POUR EXTRAIT CONFORME,
E. GRESSIER, Maire